Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 035-213502347-20260611-2026_00026-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE & VILAINE
CANTON DE MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 11 JUIN 2026

COMMUNE DE QUÉDILLAC

L'an deux mil vingt-six, le onze juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal	4 juin 2026
Date d'affichage de la convocation	4 juin 2026
Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	14

Étaient présents :

Lydie MÉAL	Vincent CRESPEL	Chrystèle BARBIER
Alain MASSARD	Karine LEMOINE	Christophe GOBIN
Dominique ROLLAND	Fabien THÉAUD	Fabien ROUILLÉ
Karen LECHEVESTRIER	Sandrine VITRE	Laëtitia CHIFFAIN
Emmanuelle DUVAL	Amélie BERKI	

Était excusé : Johann CADIEU (procuration à Karine LEMOINE)

INTERCOMMUNALITÉ

2026-026 – CONSULTATION – SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE

Madame la Maire présente le projet du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage (SDAHGV) pour la période 2026-2032 qui est le fruit d'une démarche de concertation approfondie, pilotée conjointement par l'État et le Département avec l'appui du Groupement d'Intérêt Public Accueil des Gens du Voyage 35.
Menée pendant près de deux ans, elle a associé largement les EPCI, les communes, les associations représentatives des voyageurs, les élus et les nombreux partenaires institutionnels et associatifs de notre territoire.

De ce travail et de cette concertation ont été élaborées 44 fiches actions thématiques et 18 fiches territoriales des 18 EPCI d'Ille-et-Vilaine. Ainsi, le schéma départemental devient un cadre de référence fixant les objectifs tant qualitatifs que quantitatifs.
Aussi, les 18 EPCI du département et les communes inscrites au projet de schéma révisé sont invités à se prononcer en émettant un avis avant le 31 juillet 2026.
Ces avis seront portés à la connaissance de la commission consultative qui se prononcera les 22 et 23 octobre 2026. Le schéma départemental sera ainsi définitivement adopté à l'issue de la session départementale puis entériné par un arrêté préfectoral.
En réponse aux besoins identifiés en terme d'accueil, le projet de schéma prescrit et préconise des actions telles que présentées ci-après. La fiche territoriale de Saint-Méen Montauban est annexée à la présente délibération.
Ainsi, il est inscrit au projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage pour la période 2026-2032, les actions suivantes :

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 035-213502347-20260611-2026_00026-DE

Aire d'accueil	• Maintien de l'aire dans le schéma révisé • Poursuivre la formation des gestionnaires (réunions départementales) • Réflexion à engager sur installation du wifi
Aire de petit passage	Pas de besoin recensé sur l'EPCI
Aire de grand passage/soupape	Pas de besoin recensé sur l'EPCI
Besoin de solution d'ancrage	• Confirmation de la présence de 2 ménages ancrés sur l'aire de Montauban-de-Bretagne. • Maintien dans le schéma de 2 terrains familiaux ou solutions d'habitat mixte. • Nécessité d'engager une recherche de fonciers possibles sur l'EPCI, puis de lancer un diagnostic social des familles concernées pour évaluer quelle solution d'habitat serait la plus adaptée (étude d'opportunité) • Intégration de la résidence mobile d'habitat permanent dans les 17 PLU
Terrains privés de gens du voyage	• Enjeu de réaliser une étude plus précise des terrains privés accueillants des résidences mobiles (conformes ou non aux règles d'urbanisme) pour ensuite définir des actions d'appui aux communes et d'information des familles. • Appuyer les maires dans l'analyse des situations possiblement régularisables • Intégrer la résidence mobile dans les documents d'urbanisme (PLU, PLUI)
Développement social	• Animation du projet social par l'EPCI à renforcer pour mieux mobiliser le partenariat • Poursuivre l'organisation d'au moins une réunion annuelle de bilan de fonctionnement de l'aire et du projet social • Poursuivre le suivi du protocole de scolarisation • Développer des actions sur l'aire d'accueil (en lien avec les partenaires de droit commun et avec l'appui du centre social itinérant @GV connect
Gouvernance du schéma et du GIP AGV35	• Maintien de la participation de l'EPCI aux instances départementales de suivi du schéma (Commission, Copil, cotech) • Renforcer l'implication de l'EPCI au conseil d'Administration du GIP AGV35

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU les statuts de la Communauté de Communes et notamment sa compétence en matière d'aménagement d'entretien et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;

Le Conseil municipal, statuant à l'unanimité, **REND un avis favorable** au nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage pour la période 2026-2032. Toutefois, il **soulève une observation** concernant la recherche de solutions d'habitat pour les deux ménages sédentarisés : dès lors que ces personnes expriment le souhait de se fixer durablement, il appartient à chacune d'entre elles, comme pour tout autre citoyen, de mener les démarches nécessaires à l'obtention d'un logement. La collectivité ne saurait en effet se substituer à cette responsabilité individuelle, sauf à créer une inégalité de traitement entre des populations dont les situations, bien que distinctes, méritent une égale considération.

La secrétaire de séance,
Laëtitia CHIFFAIN

Pour extrait conforme,
Madame la Maire, Lydie MÉAL